

COMPTE-RENDU
de la 26^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 13 février 2020



Objet : 26^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 13 février 2020, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du sept février deux mille vingt adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Jean-Luc ECHIVARD, Armand GILLET, Aloys HAUCK, Jean-Luc LUTZ (Arrivée au point 2.2), Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Claude WACKENHEIM, Yves ZINS, Eric BAUER (Départ au point 2.2), Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Evelyne CORDARY, Carole DIDOT, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Robert FUSS, Daniel GREFF, Christiane HECKEL (Procuration à Céleste LETT jusqu'à son arrivée au point 2.9), Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Anna KOEPPPEL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE (Départ au point 2.2 puis retour au point 3.2), Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ (Départ au point 6.2), Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sébastien-Jean STEINER, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Bernard CLAVE ayant donné pouvoir à Sylvie THIRION, Roger HEIM ayant donné pouvoir à Aloys HAUCK, Philippe LEGATO ayant donné pouvoir à Jean KARMANN, Pascal TARILLON ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Michaël WEBER ayant donné pouvoir à Jean-Luc LUTZ (à compter du point 2.2), Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Jean-Marc SCHWARTZ (jusqu'au départ de M. SCHWARTZ au point 6.2), Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER.

Excusés : Cyrille FETIQUE, Olivier HAAG, Christophe THIEL, Géraldine BUBEL, Caroline FUHRMANN, Nicole MULLER-BECKER.

Absents non excusés : Pierre-Jean DIDOT, Bernard FOUILHAC-GARY, Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Patrick HINSCHBERGER.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint du Service des Finances
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe du Service des Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 22 janvier 2020 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 13 février 2020

01. Administration générale

01.1 Rapport d'activité sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2019

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte, sur la base du rapport présenté à l'assemblée délibérante en annexe, de la situation de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2019.

01.2 Rapport de l'année 2019 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation du rapport de l'EPCI sur la situation en 2019 en matière d'égalité femmes-hommes.

02. Finances

02.1 Comptes de gestion 2019

Décide

à l'unanimité des voix,

D'arrêter, comme présenté en annexes, les résultats totaux des différentes sections budgétaires, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

02.2 Compte administratif 2019 du budget principal

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'adopter le compte administratif 2019 tel que joint à la présente délibération,

D'arrêter les résultats de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses :	41 849 160,93
Recettes :	41 402 853,93
Déficit de clôture :	-446 307,00

Investissement :

Dépenses :	8 782 540,79
Recettes :	16 002 031,46
Excédent de clôture :	7 219 490,67

Ce qui, en cumul des exercices, s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2018	9 130 413,07	-4 250 110,60	4 880 302,47
Affectation des résultats	-6 663 219,40		-6 663 219,40
Opérations de l'exercice	-446 307,00	7 219 490,67	6 773 183,67
Intégration des OONB	21 389,91	-7 817,50	
TOTAUX	2 042 276,58	2 961 562,57	5 003 839,15
Restes à réaliser en dépenses		-3 320 422,91	-3 320 422,91
Restes à réaliser en recettes		2 031 857,47	2 031 857,47
Reports	2 042 276,58	1 672 997,13	3 715 273,71

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LEGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.3 Compte administratif 2019 du budget annexe du développement économique

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'adopter le compte administratif 2019 tel que joint à la présente délibération,

D'arrêter les résultats de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses :	3 560 256,57
Recettes :	19 235 273,05
Déficit de clôture :	15 675 016,48

Investissement :

Dépenses :	33 618 475,94
Recettes :	17 531 772,00
Excédent de clôture :	-16 086 703,94

Ce qui, en cumul des exercices, s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2018	5 694 277,81	1 289 766,58	6 984 044,39
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	15 675 016,48	-16 086 703,94	-411 687,46
TOTAUX	21 369 294,29	-14 796 937,36	6 572 356,93
Restes à réaliser en dépenses		-2 642 173,70	-2 642 173,70
Restes à réaliser en recettes			
Reports	21 369 294,29	-17 439 111,06	3 930 183,23

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LEGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.4 Compte administratif 2019 du budget annexe des déchets

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'adopter le compte administratif 2019 tel que joint à la présente délibération,

D'arrêter les résultats de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses :	11 298 378,69
Recettes :	10 929 781,17
Déficit de clôture :	-368 597,52

Investissement :

Dépenses :	1 150 450,23
Recettes :	1 790 457,06
Excédent de clôture :	640 006,83

Ce qui, en cumul des exercices, s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2018	-7 584,40	-1 355 660,82	-1 363 245,22
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	-368 597,52	640 006,83	271 409,31
TOTAUX	-376 181,92	-715 653,99	-1 091 835,91
Restes à réaliser en dépenses		-190 666,96	-190 666,96
Restes à réaliser en recettes		245 990,80	245 990,80
Reports	-376 181,92	-660 330,15	-1 036 512,07

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LEGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.5 Compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'adopter le compte administratif 2019 tel que joint à la présente délibération,

D'arrêter les résultats de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses :	5 821 358,32
Recettes :	5 732 495,81
Déficit de clôture :	-88 862,51

Investissement :

Dépenses :	2 716 679,38
Recettes :	3 238 426,23
Excédent de clôture :	521 746,85

Ce qui, en cumul des exercices, s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2018	2 924 377,32	1 786 213,14	4 710 590,46
Résultats transférés	34 883,26	80 666,18	115 549,44
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice	-88 862,51	521 746,85	432 884,34
TOTAUX	2 870 398,07	2 388 626,17	5 259 024,24
Restes à réaliser en dépenses		-576 547,89	-576 547,89
Restes à réaliser en recettes		57 716,16	57 716,16
Reports	2 870 398,07	1 869 794,44	4 740 192,51

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LEGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.6 Compte administratif 2019 du budget annexe des transports

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'adopter le compte administratif 2019 tel que joint à la présente délibération,

D'arrêter les résultats de clôture et les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses :	4 841 603,48
Recettes :	5 424 295,37
Excédent de clôture :	582 691,89

Investissement :

Dépenses :	217 893,92
Recettes :	1 027 870,44
Excédent de clôture :	809 976,52

Ce qui, en cumul des exercices, s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT (en €)	INVESTISSEMENT (en €)	TOTAL (en €)
Résultats reportés 2018	1 004 996,48	-589 618,94	415 377,54
Affectation des résultats	-589 618,94		-589 618,94
Opérations de l'exercice	582 691,89	809 976,52	1 392 668,41
TOTAUX	998 069,43	220 357,58	1 218 427,01
Restes à réaliser en dépenses		-53 659,13	-53 659,13
Restes à réaliser en recettes			
Reports	998 069,43	166 698,45	1 164 767,88

Monsieur Roland ROTH, Monsieur Céleste LETT, Monsieur Jean KARMANN et Madame Chantal LEGERON, ordonnateurs, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.7 Affectation des résultats 2019 pour 2020

Décide

à l'unanimité des voix,

De reprendre au budget primitif 2020 les soldes d'exécution de l'exercice 2018, constatés lors du vote du compte administratif 2019, pour l'ensemble des budgets,

D'affecter les résultats de l'exercice 2019, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions nécessaires au budget primitif 2020 comme suit, pour l'ensemble des budgets,

1) BUDGET PRINCIPAL

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un excédent cumulé de	2 961 562,57	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		2 042 276,58

De reporter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **2 042 276,58€** au compte 002 « Excédent de fonctionnement antérieur reporté »,

De reporter l'excédent d'investissement pour un montant de **2 961 562,57€** au compte 001 « Solde d'investissement reporté »,

2) BUDGET ASSAINISSEMENT

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un excédent cumulé de	2 388 626,17	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		2 870 398,07

De reporter le montant de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **2 870 398,07 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté en fonctionnement »,

De reporter le montant de l'excédent d'investissement pour un montant de **2 388 626,17 €** au compte 001 « Excédent antérieur reporté en investissement »,

3) BUDGET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un déficit cumulé de	-715 653,99	
Section de fonctionnement : Un déficit cumulé de		-376 181,92

De reporter le déficit de la section de fonctionnement pour un montant de **376 181,92 €** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,

De reporter le déficit de la section d'investissement pour un montant de **715 653,99 €** au compte 001 « Solde d'investissement reporté »,

4) BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un déficit cumulé de	- 14 796 937,36	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		21 369 294,29

D'affecter un montant de **14 796 937,36 €** au compte 1068 « Affectation des résultats » à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section,

De reporter l'excédent de fonctionnement restant pour un montant de **3 930 183,23 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté »,

De reporter le déficit de la section d'investissement pour un montant de **14 796 937,36 €** au compte 001 « Solde d'investissement reporté »,

De financer les restes à réaliser de la section d'investissement pour un montant de **2 642 173,70 €**,

5) BUDGET TRANSPORTS

	Investissement en €	Fonctionnement en €
Section d'investissement : Un excédent cumulé de	220 357,58	
Section de fonctionnement : Un excédent cumulé de		998 069,43

De reporter le montant de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **998 069,43 €** au compte 002 « Excédent antérieur reporté en fonctionnement »,

De reporter le montant de l'excédent d'investissement pour un montant de **220 357,58 €** au compte 001 « Excédent antérieur reporté en investissement »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

02.8 Budget principal 2020

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget principal 2020, joint à la présente délibération et résumé comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	42 717 934,58	Recettes réelles	4 995 562,57
Recettes d'ordre	350 000,00	Recettes d'ordre	6 200 000,00
Total	43 067 934,58	Total	11 195 562,57
Dépenses réelles	37 267 934,58	Dépenses réelles	10 445 562,57
Dépenses d'ordre	5 800 000,00	Dépenses d'ordre	750 000,00
Total	43 067 934,58	Total	11 195 562,57

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

De verser une subvention d'équilibre pour un montant de **3 000 000 €** en 2020 pour financer la section de fonctionnement du Budget Annexe du Développement Economique, ainsi qu'une subvention d'équilibre pour un montant de **580 000 €** pour la section de fonctionnement du Budget Annexe des Déchets ménagers et assimilés, tel que le prévoient également les inscriptions de ces budgets annexes,

De garder la durée des amortissements pour les subventions d'équipement versées au **chapitre 204 à 15 ans** pour les fonds de concours versés conformément à cette même délibération,

De fixer à **27 564 169 €** le montant des nouvelles recettes fiscales et à **10 783 462 €** le montant des dotations et participations de l'Etat à percevoir en 2020 pour financer la section de fonctionnement, compte tenu de l'article L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout arrêté à intervenir dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget voté avec un plan comptable M57, hormis le chapitre 012 charges de personnel,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

02.9 Budget annexe 2020 du développement économique

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget annexe 2020 du développement économique, joint à la présente délibération et résumé comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	8 514 613,23	Recettes réelles	19 844 311,06
Recettes d'ordre	907 000,00	Recettes d'ordre	6 744 000,00
Total	9 421 613,23	Total	26 588 311,06
Dépenses réelles	2 677 613,23	Dépenses réelles	25 681 311,36
Dépenses d'ordre	6 744 000,00	Dépenses d'ordre	907 000,00
Total	9 421 613,23	Total	26 588 311,06

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

De recevoir en 2020 une subvention d'équilibre pour un montant de **3 000 000 €** pour financer la section de fonctionnement du Budget Annexe du Développement Economique,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout arrêté à intervenir dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget voté avec un plan comptable M57, hormis pour le chapitre 012 charges du personnel,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

02.10 Budget annexe 2020 des déchets

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget annexe 2020 de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, joint à la présente délibération et résumé comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	10 704 804,00	Recettes réelles	1 240 000,00
Recettes d'ordre	40 000,00	Recettes d'ordre	600 000,00
Total	10 744 804,00	Total	1 840 000,00
Dépenses réelles	10 144 804,00	Dépenses réelles	1 000 000,00
Dépenses d'ordre	600 000,00	Dépenses d'ordre	40 000,00
Total	10 744 804,00	Total	1 840 000,00

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

De recevoir une subvention d'équilibre pour un montant de **580 000 €** en 2020 pour financer la section de fonctionnement du Budget Annexe des déchets ménagers,

De fixer à **8 178 465,00 €** le montant du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à percevoir en 2020 pour financer la section de fonctionnement,

D'inscrire au compte 75888 un montant de **1 106 339 €** correspondant d'une part à un acompte de 406 339 € pour les primes reversées par le Sydème pour l'année 2020 et d'autre part au rattachement d'un montant de 700 000 € sur le montant total estimé à 2 396 475 € que le Sydème doit à notre EPCI pour les retards des versements,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout arrêté à intervenir dans le cadre du transfert des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des inscriptions du présent budget voté avec un plan comptable M57, hormis le chapitre 012 charges de personnel,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

02.11 Budget annexe 2020 de l'assainissement

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget annexe 2020 de l'assainissement, joint à la présente délibération et résumé comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	8 029 398,07	Recettes réelles	3 046 342,33
Recettes d'ordre	931 000,00	Recettes d'ordre	5 280 000,00
Total	8 960 398,07	Total	8 326 342,33
Dépenses réelles	3 960 398,07	Dépenses réelles	7 115 342,33
Dépenses d'ordre	5 000 000,00	Dépenses d'ordre	1 211 000,00
Total	8 960 398,07	Total	8 326 342,33

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

De maintenir les taux de redevances à percevoir en 2020 pour financer la section de fonctionnement du Budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

02.12 Budget annexe 2020 des transports

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget annexe 2020 du transport urbain, joint à la présente délibération et résumé comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Montant en €	SECTION INVESTISSEMENT	Montant en €
Recettes réelles	5 977 069,43	Recettes réelles	230 357,58
Recettes d'ordre	10 000,00	Recettes d'ordre	870 000,00
Total	5 987 069,43	Total	1 100 357,58
Dépenses réelles	5 117 069,43	Dépenses réelles	1 090 357,58
Dépenses d'ordre	870 000,00	Dépenses d'ordre	10 000,00
Total	5 987 069,43	Total	1 100 357,58

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions du Président » du Budget soumis et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens, tableau d'amortissement),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

02.13 Vote des taux

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le taux de la Taxe d'Habitation à **8,04 %**,

De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à **0,219 %**,

De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à **2,99 %**,

De fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à **11,31 %** pour la Ville de Sarreguemines,

De fixer le taux de la TEOM à **14,50 %** pour les communes de Bliesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grundviller, Grosbliederstroff, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ipling, Kalhausen, Kappelkinger, Kirviller, Lixing-lès-Rouhling, Le Val de Guéblange, Loupershouse, Nelling, Neufgrange, Putteltange-aux-Lacs, Rémering-lès-Putteltange, Rémelfing, Richeling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller et Zetting,

De fixer le taux du Versement Transport à **0,55 %** sur l'ensemble du territoire,

De fixer le taux cible de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à **22,18 %**,

De fixer le montant de la base minimum de la CFE pour les entreprises concernées à :

- **500 €** pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €,
- **1 000 €** pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 000 € et 32 600 €,
- **1 500 €** lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 32 600 €,

D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à **66 000 €** pour l'année 2020,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents et à prendre toute décision en ce sens.

02.14 Politique d'abattement de la taxe d'habitation intercommunale

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer les taux d'abattement pour la Taxe d'Habitation comme précisé ci-dessous :

- Abattement général à la base : 15 %
- Abattement pour la première et la deuxième personne à charge : 10 %
- Abattement à partir de la troisième personne à charge : 15 %

02.15 Suppression de l'exonération de la TEOM

Décide

à la majorité par 66 voix pour, 1 abstention

De supprimer l'exonération des locaux codifiés par les services fiscaux : « locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des déchets ménagers »,

De maintenir l'imposition de la TEOM dans toutes les parties du territoire intercommunal, sans exception aucune,

D'appliquer à ces locaux le taux de la TEOM en vigueur dans la commune, conformément à la délibération annuelle relative au vote des taux,

De charger le Président ou le Vice-président délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux et de prendre toute autre mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

03. Ressources humaines

03.1 Actualisation de l'état des effectifs 2020 n°1

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier l'état des effectifs comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Postes supplémentaires :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Création de postes pour permettre un avancement de grade :

- Création d'un poste d'ingénieur territorial et suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- Création de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe et suppression de deux postes de rédacteur
- Création d'un poste de technicien et suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- Création de quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique
- Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'éducateur principal des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Modifications à une date ultérieure :

- Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à effet au 1^{er} mars 2020
- Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste de d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à effet au 1^{er} mai 2020
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à effet au 1^{er} novembre 2020

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

Adaptation de poste vacant :

- Création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'agent de maîtrise (pour le remplacement par glissement de poste d'un agent reclassé au budget principal)

Création de postes pour permettre un avancement de grade :

- Création de cinq postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression de cinq postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

Création de postes pour permettre un avancement de grade :

- Création de trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique

Modifications à une date ultérieure :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à effet au 1^{er} novembre 2020

Adaptation de postes vacants :

- Création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (pour le remplacement par glissement de poste d'un agent reclassé au budget principal)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Création de postes pour permettre un avancement de grade :

- Création de deux postes d'agent de maîtrise principal et suppression de deux postes d'agent de maîtrise

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

- Création d'un poste d'ingénieur, affecté au grand cycle de l'eau (eau potable, assainissement, GEMAPI)
- Création d'un poste de rédacteur principal à temps non complet de 7/35^{èmes}

BUDGET ANNEXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Création d'un poste de technicien

D'accorder les autorisations annuelles ci-dessous à l'autorité territoriale lui permettant de recruter certains personnels, dans la limite des crédits inscrits au budget :

- en remplacement d'agents éloignés du service (maladie, maternité, accident du travail, congés annuels, etc.) ; les crédits équivalents à deux emplois de catégorie C ont été inscrits au budget principal à cet effet ;
- non titulaire à défaut de fonctionnaire, sur un poste vacant, dans la limite des postes ouverts à l'état des effectifs ;
- non titulaire en cas de surcroît ponctuel d'activité, de besoins saisonniers ou d'autres besoins occasionnels (dont les emplois de vacances), dans la limite d'un budget de 89 000 € répartis entre le budget principal et les budgets annexes,
- dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats aidés de droit privé),
- dans le cadre du chantier d'insertion débuté en 2015 et qui peut proposer simultanément l'équivalent de 11,4 équivalents temps plein (ETP), les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) y afférent,
- dans le cadre de dispositifs de formation en alternance (apprentis),

D'accorder les autorisations annuelles ci-dessous à l'autorité territoriale lui permettant d'indemniser des stagiaires école conventionnés, dont la durée du stage conventionné est de deux mois au moins ou lorsque la qualité de la prestation de l'étudiant(e) le justifie même si la durée du stage est inférieure à deux mois,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et aux budgets annexes 2020 respectifs.

03.2 Participation à la protection sociale complémentaire du personnel

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le niveau individuel de participation des agents pour le risque santé comme suit :

	COTISATION EN ISOLE	COTISATION EN FAMILLE
REGIME GENERAL	29,48 €	87,76 €
REGIME LOCAL	22,46 €	65,48 €

De fixer la date d'effet de ces décisions au 1^{er} janvier 2020,

De prélever les crédits nécessaires selon les crédits inscrits aux budgets,

D'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à l'application de cette délibération.

03.3 Participation à la mise en concurrence du CDG 57 pour l'assurance couvrant les garanties de prévoyance

Décide

à l'unanimité des voix,

De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance, que le Centre de Gestion de la Moselle engagera en 2021, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement, afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2021,

De prendre acte du maintien de la participation financière de l'employeur à la cotisation due par les agents adhérents au contrat, dans les conditions fixées par la délibération du 15/09/2016,

De prélever les crédits nécessaires à la mise en place de cette délibération sur les budgets correspondants,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

04. Communication et animations

04.1 Politique d'animations : bilan 2019 et programmation 2020

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder pour les manifestations suivantes un montant total de subventions de 18 600 euros ventilé comme suit :

- une subvention de 7 000 € à l'ASSA pour le Grand Cross des Ecoliers de la Communauté d'Agglomération

- une subvention de 6 000 € au Sprinter Club de Sarreguemines pour le Grand Prix Cycliste de la Communauté d'Agglomération
- une subvention de 2 600 € au club de tennis de Hambach-Roth pour le Challenge de Tennis de la Communauté d'Agglomération
- une subvention de 3 000 € et la prise en charge de 4 bus de tourisme en faveur de l'association « Vivez Sport » pour le Raid Sportif Sarre Moselle Riv'Action

De renouveler l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine pour un montant de 9 000 € et du Challenge Inter-écoles de la piste d'éducation routière pour un montant de 6 000 €,

De solliciter pour le challenge inter-écoles de la piste d'éducation routière une subvention de 500 € auprès de la Préfecture de Moselle dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière de la Moselle,

De réserver une enveloppe budgétaire de 12 000 € pour l'organisation éventuelle de deux animations ou spectacles supplémentaires en 2020,

De prélever sur le budget principal les crédits nécessaires pour un montant de 45 600 € ,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

06. Développement économique

06.1 Europôle 2 - demande d'enquête parcellaire et d'arrêté de cessibilité

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le dossier d'enquête parcellaire constitué par la SEBL Grand Est, aménageur de la ZAC « Europôle II »,

D'autoriser la SEBL Grand Est à solliciter de Monsieur le Préfet de la Moselle :

- la désignation d'un commissaire enquêteur,
- la prescription d'une enquête parcellaire pour la dernière phase d'acquisition,
- l'arrêté de cessibilité au profit de la SEBL Grand Est,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toute décision et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

06.2 Attribution de l'Aide Intercommunale à l'Investissement des Entreprises (A2I) : enveloppe 2020 et modification du règlement d'attribution

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les modifications apportées au règlement d'attribution de l'Aide Intercommunale à l'Investissement des commerçants, artisans ou petites entreprises de moins de 20 ETP, appelée A2I, joint en annexe, sous réserve de la validation par la Région Grand Est,

De fixer le montant annuel de l'enveloppe 2020 à 125 000 €,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget annexe Développement économique de l'exercice 2020,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

08. Tourisme

08.1 Subvention de fonctionnement à l'office de tourisme Sarreguemines Confluences

Décide

à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote

D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 446 150 € à l'association Sarreguemines Tourisme - Office de Tourisme Sarreguemines Confluences au titre de l'exercice 2020,

De prélever les crédits nécessaires au budget principal 2020,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Madame Nathalie LUDMANN, Monsieur Claude DECKER, Monsieur Jean-Luc LUTZ, Madame Christiane HECKEL et Monsieur Marc ZINGRAFF ne prennent part ni au débat, ni au vote.

10. Habitat

10.1 Avis des communes sur le Programme Local de l'Habitat

Décide

à l'unanimité des voix,

De confirmer la validation du projet de Programme Local de l'Habitat révisé tel qu'approuvé en conseil communautaire en date du 12 décembre 2019,

D'autoriser le Président à transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat révisé au Préfet du Département et à engager les démarches nécessaires à l'approbation définitive du PLH révisé pour la période 2020-2025 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

10.2 Lancement des études sur la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) de gestion de logements sociaux

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le lancement des études en vue de la création d'une société d'économie mixte (SEM) de gestion des logements sociaux, y compris les actions connexes, notamment pour définir des projets de statuts, de fusion et de pacte d'actionnaires,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tous documents relatifs à cette opération.

10.3 Convention d'Etude de Stratégie Foncière avec l'EPFL

Décide

à l'unanimité des voix,

D'engager la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dans une nouvelle démarche de politique d'anticipation foncière afin de définir les périmètres à enjeux du territoire communautaire,

D'accepter les termes de la convention cadre proposée par l'Établissement Public Foncier de Lorraine et jointe à la présente délibération,

D'autoriser le Président à signer ladite convention,

D'autoriser l'EPFL à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien une étude de stratégie foncière,

D'accepter le coût prévisionnel de réalisation de l'étude de stratégie foncière à hauteur de 60 000 € TTC et de reverser à l'EPFL la participation de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à hauteur de 50 % du coût réel de celle-ci,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

12. Enseignement supérieur

12.1 Subvention à l'Université Populaire Sarreguemines Confluences pour 2020

Décide

à l'unanimité des voix, 7 ne prennent pas part au vote

D'octroyer à l'Université Populaire Sarreguemines Confluences une subvention de 85 000 € au titre de 2020,

D'utiliser les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, fonction 23,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

N'ont pas pris part ni au débat, ni au vote :

- Mme Evelyne CORDARY
- M. Marc ZINGRAFF
- M. Jean-Claude KRATZ
- M. Jean-Claude CUNAT
- M. Denis PEIFFER
- Mme Virginie BLAZY
- M. Gérard BERGANTZ

12.2 Projets tutorés étudiants : enveloppe annuelle et subventions pour le premier trimestre 2020

Décide

à l'unanimité des voix,

De voter une enveloppe de 10 000 € au titre de l'année 2020 pour soutenir les projets tutorés étudiants d'enseignement supérieur et d'inscrire ce montant au budget primitif 2020, fonction 23,

D'accorder aux projets tutorés étudiants présentés ci-après une aide d'un montant total de 3 800 € au titre de l'année 2020 :

- une subvention de 300 € pour la participation de l'association « Une 4L pour le Maroc » à la 23^{ème} édition du raid humanitaire « 4L Trophy 2020 »,
- une subvention de 1 200 € pour l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes par l'Association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de

Sarreguemines dans le cadre de l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes aux lauréats des formations du département GLT et GACO de l'IUT de Moselle-Est de Sarreguemines,

- une subvention de 300 € pour l'organisation d'un colloque franco-allemand « Logistique sans frontières – Grenzenlose Logistik » à Sarreguemines par l'Association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Sarreguemines,
- une subvention de 300 € pour l'organisation d'un voyage humanitaire aux Philippines par l'Association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Sarreguemines,
- une subvention de 200 € pour l'organisation d'un voyage d'études en Allemagne et en République Tchèque par l'Association des étudiants du département Gestion Logistique et Transport de l'IUT de Sarreguemines,
- une subvention de 1 500 € à l'Association Départementale des déportés résistants et patriotes de la Moselle (ADIRP) pour un voyage mémoriel en Pologne avec 70 élèves de l'établissement Sainte Chrétienne de Sarreguemines,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

13. Equipements sportifs

13.1 Demande de subvention DSIL/DETR pour les travaux de réhabilitation du gymnase Jean-Jaurès de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide financière de l'Etat pour la réalisation des travaux de réhabilitation du gymnase Jean-Jaurès à Sarreguemines au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et/ou au titre de la Dotation à l'Equipeement des Territoires Ruraux,

De solliciter une aide de 408 000 €, soit 40 % du montant total des travaux estimé à 1 020 000 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

14. Centres nautiques

14.1 Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la piscine communautaire de Sarralbe par le collègue Pierre Claude de Sarre-Union

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°1 ci-annexé,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer ledit avenant et à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Politique de la ville

16.1 Détermination de l'enveloppe budgétaire 2020 affectée à la Politique de la Ville

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider l'ouverture au sein du budget principal d'une enveloppe annuelle dédiée à la Politique de la Ville,

D'inscrire au budget principal 2020 une enveloppe d'un montant de 20 000 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

17. Gestion du patrimoine

17.1 Acquisition de parcelles sur la Zone Industrielle de Sarralbe

Décide

à l'unanimité des voix,

De confirmer que les parcelles n° 486, 487 et 490, section 29, situées sur le ban de Sarralbe, d'une superficie totale de 3 306 m², sont propriété de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences qui a procédé à leur acquisition au prix de 33 060,00 € par acte de vente en la forme administrative signé avec la Ville de Sarralbe,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

19. Déchets ménagers et assimilés

19.1 Mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

De solliciter le concours financier d'organismes nationaux pour le subventionnement des actions à mener au titre de ce PLPDMA, notamment auprès de l'ADEME,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre.

19.2 Contrat de collecte et de traitement d'amiante lié

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la fin de la collecte et du stockage de l'amiante lié sur le site de la déchèterie professionnelle,

D'autoriser le service de collecte des ordures ménagères à faire appel à un prestataire agréé pour la collecte en porte à porte de ces déchets d'amiante lié,

D'approuver le modèle de contrat de collecte et de traitement d'amiante lié, annexé à la présente délibération,

D'approuver la facturation de la prestation de collecte et/ou de traitement des déchets d'amiante lié en cas de non-respect par les usagers des consignes précisées dans ce contrat,

De mettre ces dispositions en place avec effet au 1^{er} mars 2020,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le contrat ci-joint avec les usagers ainsi que tous documents afférents relatifs à la présente délibération.

19.3 Prestations du service de collecte des déchets ménagers et assimilés - tarifs 2020

Décide

à l'unanimité des voix,

De confirmer les tarifs de la redevance spéciale à :

- 21,30 € par m³ pour les déchets collectés en multiflux,
- 21,30 € par m³ pour les biodéchets collectés en vrac,
- 23,25 € par m³ pour les déchets résiduels collectés en vrac,

De rappeler que la redevance spéciale sera à acquitter par tous les producteurs de déchets qui ne sont pas des ménages et qui font appel à notre service pour la collecte et le traitement de leurs déchets, à savoir :

- Les entreprises et les sociétés soumises à la TEOM,
- Les administrations et les établissements publics,
- Les entreprises et sociétés non soumises à la TEOM,

De confirmer le montant de cette redevance spéciale pour les gens du voyage stationnés légalement sur l'aire d'accueil, chemin du Burgerbach à Sarreguemines, à :

- 0,50 € TTC par jour et par place de caravanes pour l'utilisation de bacs 660 litres,
- 301,25 € TTC par vidage d'un conteneur grand volume de 33 m³,
- 25 € TTC le m³ pour l'accès à la déchèterie, hors déchèterie professionnelle,

De confirmer le tarif de 245 € pour tout enlèvement de benne à ordures ménagères qui s'ajouterait à la collecte hebdomadaire forfaitisée dans la redevance d'occupation relative à l'aire de grand passage des gens du voyage, située route d'Ipling à Sarreguemines,

De prendre acte que cette redevance correspond aux coûts réels du service rendu pour tout déchet non ménager présenté à la collecte,

De préciser que la redevance spéciale rémunère un supplément de service par rapport à celui offert aux ménages en termes de litrages collectés et, que de ce fait, le producteur de déchets non ménagers devra acquitter à la fois la TEOM pour le service de base et la redevance spéciale pour ledit supplément de service,

D'appliquer aux producteurs de déchets non ménagers soumis au paiement de la TEOM bénéficiant du service d'enlèvement une redevance spéciale à taux « zéro » pour les 660 premiers litres,

D'exonérer de redevance spéciale la collecte spécifique organisée pour les cartons,

D'approuver le modèle de convention de collecte et d'élimination des déchets non ménagers, relative à l'application de la redevance spéciale, annexé à la présente délibération,

D'approuver la nouvelle grille tarifaire du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, annexée à la présente délibération,

D'approuver le modèle de contrat relatif à la collecte et au traitement occasionnel des déchets, annexé à la présente délibération,

De mettre ces dispositions en place avec effet au 1^{er} avril 2020,

D'abroger la délibération du 14 mars 2019 à compter du 1^{er} avril 2020,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents y relatifs.

20. Assainissement des eaux usées et pluviales

20.1 Avenant n°2 à la convention avec l'Entsorgungsverband Saar (EVS) relatif au projet transfrontalier de renouvellement d'une conduite entre le poste de refoulement de Hanweiler et la station d'épuration de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°2 à la convention avec l'Entsorgungsverband Saar (EVS), annexé à la présente délibération, portant sur le projet transfrontalier de renouvellement d'une conduite entre le poste de refoulement de Hanweiler et la station d'épuration de Sarreguemines,

D'adopter le plan de financement qui conditionne notre participation au projet :

- Coût total du projet : 1 000 000 € HT
- Subvention INTERREG : 500 000 € HT
- Participation EVS : 431 000 € HT
- Participation CASC (13,8 %) : 69 000 € HT

De financer les dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant n°2 à la convention de février 2003, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Partenariat avec GRDF - Promotion de réalisation d'économies d'énergies

Décide

à l'unanimité des voix,

De renouveler le partenariat avec GRDF,

D'adopter la convention avec GRDF annexée à la présente délibération dont l'objet est de contribuer au développement des solutions de chauffage individuel au gaz naturel dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

23.2 Adhésion à Atmo Grand Est pour l'année 2020

Décide

à l'unanimité des voix, 2 ne prennent pas part au vote

D'adhérer à l'association Atmo Grand Est au titre de l'année 2020,

D'accorder à l'association Atmo Grand Est une participation financière de 13 186 € pour l'année 2020,

De prélever ce montant sur les crédits prévus à cet effet au Budget Primitif 2020,

D'autoriser le Président à signer tous documents ou actes relatifs à cette adhésion.

Monsieur Sébastien-Jean STEINER et Jean-Bernard BARTHEL ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire